



Charte des centres de formation

L'école s'engage à former des thérapeutes ainsi que des formateur(trices) en DLMV d'après la méthode originale des mouvements créés par le Dr. Emil Vodder et à pérenniser ladite méthode et à l'adapter aux avancées médicales.

L'école est composée de formateurs(trices) ayant suivi la formation de formateur en DLMV selon la norme en vigueur.

L'école demande à chaque formateur(trice) de suivre un plan de formation identique lui permettant de donner aux apprenants un apprentissage optimal.

Chaque formateur(trice) a suivi une formation complète AIDMOV ainsi qu'une formation d'adulte FSEA ou équivalent.

Notre école planifie des formations de base, thérapeutique et formations continues avec un contrôle systématique des acquis des apprenants.

Notre école propose des cours théoriques divers, en lien avec la méthode DLMV.

Notre école assure un soutien d'apprentissage avant, pendant et après les formations.

Chaque apprenant ayant suivi un module et ayant atteint les objectifs du cursus, après examen, obtiendra le certificat correspondant au niveau suivi.

Les centres de formation se réservent le droit de modifier ou ajuster les exigences professionnelles selon les normes en vigueur.

Cette charte a été approuvée le 29 avril 2023 par le comité AIDMOV.